



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix-sept janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

<p>Réf : TS/MBM</p> <p>Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29</p> <p>Présents : 19 Pouvoirs : 10 Absent : 0</p> <p>Date de la convocation : 11 janvier 2023</p>	<p>PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.</p> <p>REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : MINEREAU Jean-Romuald représenté par D CHALLOT GARNIER Béatrice représentée par L BARBOTTIN MINEREAU Dominique représentée par L MOREAU DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU GABIGNON Christophe représenté par B CROC MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS</p> <p>ABSENT : /</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT</p>
--	---

DELIBÉRATION N°11

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : AMENAGEMENT VOIES DOUCES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L ETAT (DETR-DSIL-FONDS VERT)

L'Etat soutient les collectivités territoriales dans leurs opérations d'investissement au titre de plusieurs dotations et fonds.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes. Celle-ci incarne l'engagement de l'État en faveur d'un aménagement équilibré des territoires.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est une subvention d'Etat attribuée aux collectivités qui comptent entre 2 000 et 20 000 habitants. Elle a comme objectif prioritaire de soutenir la réalisation d'investissements et notamment les travaux de mise en sécurité et d'accessibilité.

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

A ce titre, la commune de Naintré **souhaite bénéficier du soutien de l'Etat au titre des dotations et fonds de soutien à l'investissement pour effectuer des travaux de voiries douces sur le territoire.**

Le contexte des travaux s'appuie sur la politique cyclable de la commune et sa démarche volontariste de sécurisation des axes routiers communaux.

En effet, la commune s'est engagée dans une politique de développement des cheminements cyclables et piétonniers. Ces deux axes s'inscrivent pleinement dans le schéma structurant des déplacements doux intra-urbains de la commune.

L'opération envisagée consiste donc à :

Rues Pablo Picasso et Maryse Bastié :

- Création de signalisation verticale (panneaux) et horizontale (peinture routière) pour création de voies cyclables de type chaussidou (ou voie centrale banalisée)
- Fourniture et pose de balises J11 pour création de chicanes doubles afin de contribuer à la réduction de la vitesse.
- Aménagement du carrefour des rues Benoît Frachon et Pablo Picasso en peinture routière afin de sécuriser la traversée des cyclistes et piétons.

Voie douce de la Piraudière :

- Terrassements nécessaires à l'opération
- Création d'une structure de cheminement cyclable
- Création d'une couche de roulement en enrobés
- Mise en place de la signalisation verticale et horizontale
- Mise en place de bornes en bois afin d'interdire l'accès aux voitures.

Rues Jean de la Fontaine et Honoré de Balzac :

- Création de signalisation verticale (panneaux) et horizontale (peinture routière) pour création de voies cyclables de type chaussidou (ou voie centrale banalisée)

L'État peut subventionner ce type de travaux au titre des dotations et fonds de soutien à l'investissement.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention ETAT (DETR/DSIL/FONDS VERT), 79.9962 % soit :	84 500.00 €
Fonds propres, 20.0038% soit :	21 130.00 €
Total	105 630.00 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention de l'État.

Considérant la nécessité d'engager les travaux de voies douces,

Considérant le coût estimatif des travaux,

Considérant que l'État peut subventionner ce type de travaux au titre des dotations et fonds de soutien à l'investissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer les demandes de subvention;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention à l'état au titre des dotations et fonds de soutien à l'investissement ;
- **charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

24 JAN. 2023



AR Prefecture

086-218601748-20230117-11_D2023-DE
Reçu le 23/01/2023